



Paris, le 1^{er} mars 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ACCÈS DIRECT AUX SOINS EN ORTHOPHONIE

Une amélioration significative et une simplification réelle du parcours de soins des patients

Une confiance placée dans une profession reconnue responsable

Le mardi 2 mars 2021, la commission paritaire mixte composée de sénateurs et de députés, chargée d'examiner la proposition de loi « Améliorer le système de santé par la confiance et la simplification » se réunira, afin de statuer sur un texte qui pourrait convenir aux deux assemblées.

La Fédération Nationale des Orthophonistes espère vivement que députés et sénateurs confirmeront l'article permettant aux patients d'accéder, dans certains cas, directement aux soins en orthophonie.

L'adoption d'une telle démarche de soins marquerait une avancée significative pour le parcours du patient, la simplification de l'organisation des soins et le renforcement de la coordination entre orthophonistes et médecins, généralistes ou spécialistes.

Le travail entamé de longue date sur le bilan orthophonique par la profession, sa transmission aux médecins, rendue obligatoire par la convention nationale des orthophonistes, les propositions de travail à l'initiative de la FNO, avec les principales organisations représentatives de médecins, contribuent à sécuriser le parcours de soins du patient.

Depuis 2002, les orthophonistes définissent le nombre de séances nécessaires à la bonne réalisation du traitement orthophonique. Les tutelles ont eu raison de faire confiance aux orthophonistes; du temps médical a été gagné, des économies ont été réalisées.

Les orthophonistes sont des professionnels responsables : 30% des bilans orthophoniques, acte initial de toute prise en charge, ne sont pas suivis de rééducation. En outre, depuis 2002, les dépenses en orthophonie sont restées tout à fait stables.

Les orthophonistes, professionnels de santé, formés depuis toujours à l'Université, le sont depuis 8 ans au niveau master, ce qui augmente encore leur niveau de responsabilité et d'autonomie quant à la prise de décision sur les traitements à mettre en œuvre.

- La réglementation existante,
- Les efforts déployés par la profession pour toujours améliorer son niveau de connaissances et de compétences,
- La formation initiale de haut niveau délivrée par l'université,
- La formation continue fréquentée chaque année par la moitié des effectifs des orthophonistes,
- Les rapports étroits existants entre les orthophonistes et les autres professionnels de santé dans leur exercice quotidien,
- La qualité des soins délivrés aux patients et l'implication de tous les professionnels dans la coordination des soins,

sont autant de garanties d'une décision justifiée pour l'amélioration et la simplification du parcours de soins des patients.

La FNO fait confiance aux orthophonistes qu'ils exercent en libéral ou en salariat.

La FNO espère vivement que nos élus, députés et sénateurs leur accordent la même confiance.

Contact presse FNO : 06 78 12 51 48



Fédération Nationale des Orthophonistes

145 boulevard de Magenta 75010 Paris - Tel : 01 40 35 63 75 - Courriel : contact@fno.fr

www.fno.com